

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 janvier 2005
(convocation du 28 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Sept Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis
M. BOBET Patrick à M. SEUROT Bernard (à partir de 10 H 30)
M. BOCCIO Claude à Mme. PUJO Colette
Mme. BRUNET Françoise à Mme. JORDA-DEDIEU Carole
Mme. CASTANET Anne à Mme. DARCHE Michelle
M. CASTEL Lucien à M. BELLOC Alain (jusqu'à 10 H 20)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre

M. DUCASSOU Dominique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 10H25)
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Patrick (jusqu'à 10 H 35)
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JUNCA Bernard à Mme CARLE DE LA FAILLE M.Claude (à partir de 10H30)
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noë à M. DANE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SOUBIRAN Claude à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Versement d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre de la catastrophe survenue le 26 décembre 2004 en Asie du Sud Est - Décision - Autorisation

Monsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Face au drame d'une dimension tout à fait exceptionnelle qui affecte une partie du monde, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite s'associer à l'élan de solidarité pour aider les populations les plus durement frappées par la catastrophe.

Des opérations de secours d'une ampleur sans précédent ont été engagées au lendemain du raz de marée. Malgré cela, beaucoup reste à faire, dans les nombreux pays touchés.

Le bilan de la catastrophe étant effroyablement lourd, tant sur le plan humain que matériel, notre établissement public souhaite manifester sa solidarité envers les populations sinistrées, comme il l'a déjà fait en de telles circonstances, en accordant une contribution financière exceptionnelle de 50 000 € à l'organisation non gouvernementale UNICEF, qui s'implique dans les opérations de secours sur place.

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'accorder une aide de 50 000 € destinée à l'organisation non gouvernementale UNICEF,
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches à cet effet et notamment à signer la convention éventuelle à intervenir pour régler les modalités de versement de cette aide,

- imputer cette dépense au chapitre 67 article 6745 fonction 8330 CRB A200. Ce crédit sera alimenté par prélèvement sur celui des « dépenses imprévues » chapitre 022 article 022 fonction 01 CRB F100 du budget primitif 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 7 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
Le Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 JANVIER 2005**

M. ALAIN ROUSSET